



CALVADOS

LA CGT FAPT 14 CONTINUE LE COMBAT POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES FACTEURS ET DES ENCADRANTS

Mardi 21 mars 2017, une centaine de postiers était en grève dans le Calvados à l'appel de la CGT FAPT 14. Environ 60 facteurs, encadrants, postiers du Réseau se sont rassemblés devant la direction régionale pour exiger le retrait de l'accord national et l'ouverture d'une véritable discussion sur l'ensemble des métiers de La Poste.



Nous regrettons l'absence des syndicats qui n'ont pas signé cet accord qui au lieu de se battre ont préféré se taire, voir pire appeler à ne pas faire grève ...

LA DIRECTION SE FROTTE LES MAINS !

Une délégation de grévistes a été reçue par la direction. Très rapidement, nous avons compris que la direction avait l'intention d'appliquer l'ensemble des mesures de cet accord. Nous avons rappelé que ces négociations avaient été ouvertes au niveau national suite à la médiatisation de nombreux suicides et du mal-être au travail des postiers. Cet accord devait apporter une réelle amélioration des conditions de travail pour les facteurs et les encadrants.

IL A JUSTE ÉTÉ UN PRÉTEXTE POUR LE SIÈGE DE FLEXIBILISER ENCORE PLUS L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

La direction nationale a réussi à faire valider par la CFDT, FO, CFTC et CGC un accord qui ne répond en rien au mal-être que peuvent vivre un certain nombre de facteurs et d'encadrants. La CGT FAPT 14 a toujours été clair sur ce sujet : c'est par la mobilisation du personnel, la lutte que nous ferons reculer la direction et non par des postures ou « impostures » syndicales à but électoral. C'est toutes et tous ensemble que nous pourrons faire avancer nos revendications en matière d'emploi, de promotion, d'équilibre vie privée/vie professionnelle, de notion de service public ...

L'ORGANISATION DU TRAVAIL DOIT ÊTRE FAITE POUR ET PAR LES POSTIERS !

Aujourd'hui dans le Calvados, seule la CGT FAPT 14 combat au quotidien la politique de La Poste et porte un certain nombre de revendications qui permettront une réelle amélioration des conditions de travail de l'ensemble du personnel.

